



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL de VAROGNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE
Commune de VAROGNE
DEPARTEMENT Haute-Saône
ARRONDISSEMENT Vesoul
CANTON Vesoul Est

N°2019-36

CONVOCATION	16/08/2019
AFFICHAGE	27/08/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 26 août à 20 heures, le Conseil Municipal de Varogne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du Maire, **Bernard BULLIARD**.

Etaient présents: MM. **Bernard BULLIARD, Alain BRODDES, Gérard GROSSOT, Yannick FRANCHEQUIN, Fabien GROSSOT, Olivier PAQUELET, Mme Hélène PETITJEAN, Rémy PAQUELET et Sylvia LAMBOLEY.**

Etaient absents et excusés : **Mrs Pascal CAMUS, Mme Julia STINGER.**

Monsieur GROSSOT Fabien a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

DEVIS FROTEY : Restauration de la Cloche

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'Anse maîtresse de la cloche s'est fissurée, ce qui la fragilise.

Considérant la délibération 2016-36 « répartition des travaux du cimetière et de l'église entre les communes de Varogne et Vilory » à savoir :

- 60% pour la commune de Varogne
- 40% pour la commune de Vilory

Le Conseil Municipal de la Commune de Varogne, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de restauration de la cloche d'un montant de 7140€ HT et tous les documents s'y afférents à l'unique condition de la prise en charge de 40% du montant par la commune de Vilory.

Vote ➤ 9 Abstention : Pour : 9 Contre :

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres du C.M. présents.

Le Maire,
Bernard BULLIARD

